

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

RUE DE LA TOUR 88430 ARRENTES DE CORCIEUX



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

7 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Séisme

Aucun

Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prévention de risque

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

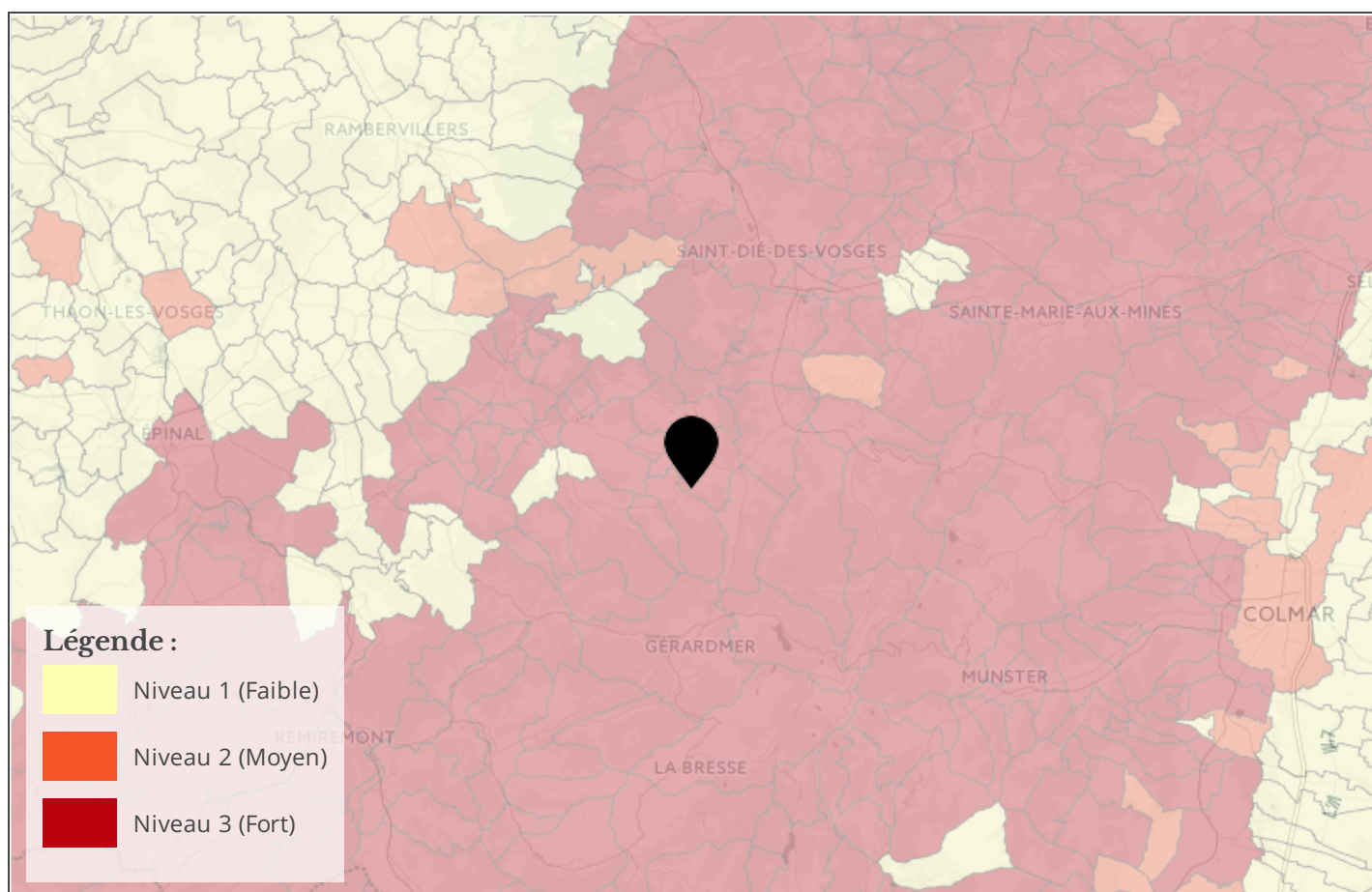
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

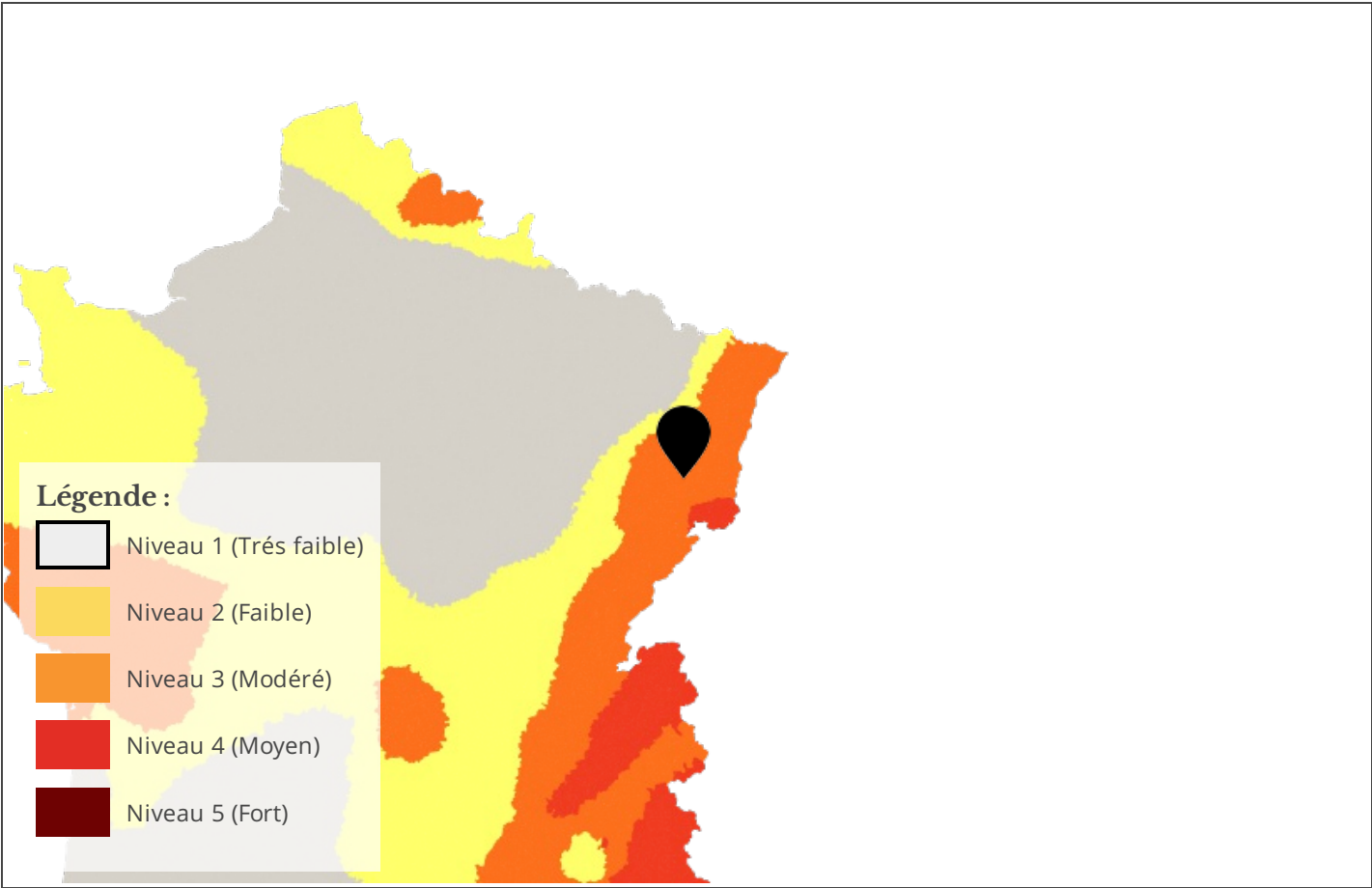
Referentiel cadastral parcelle



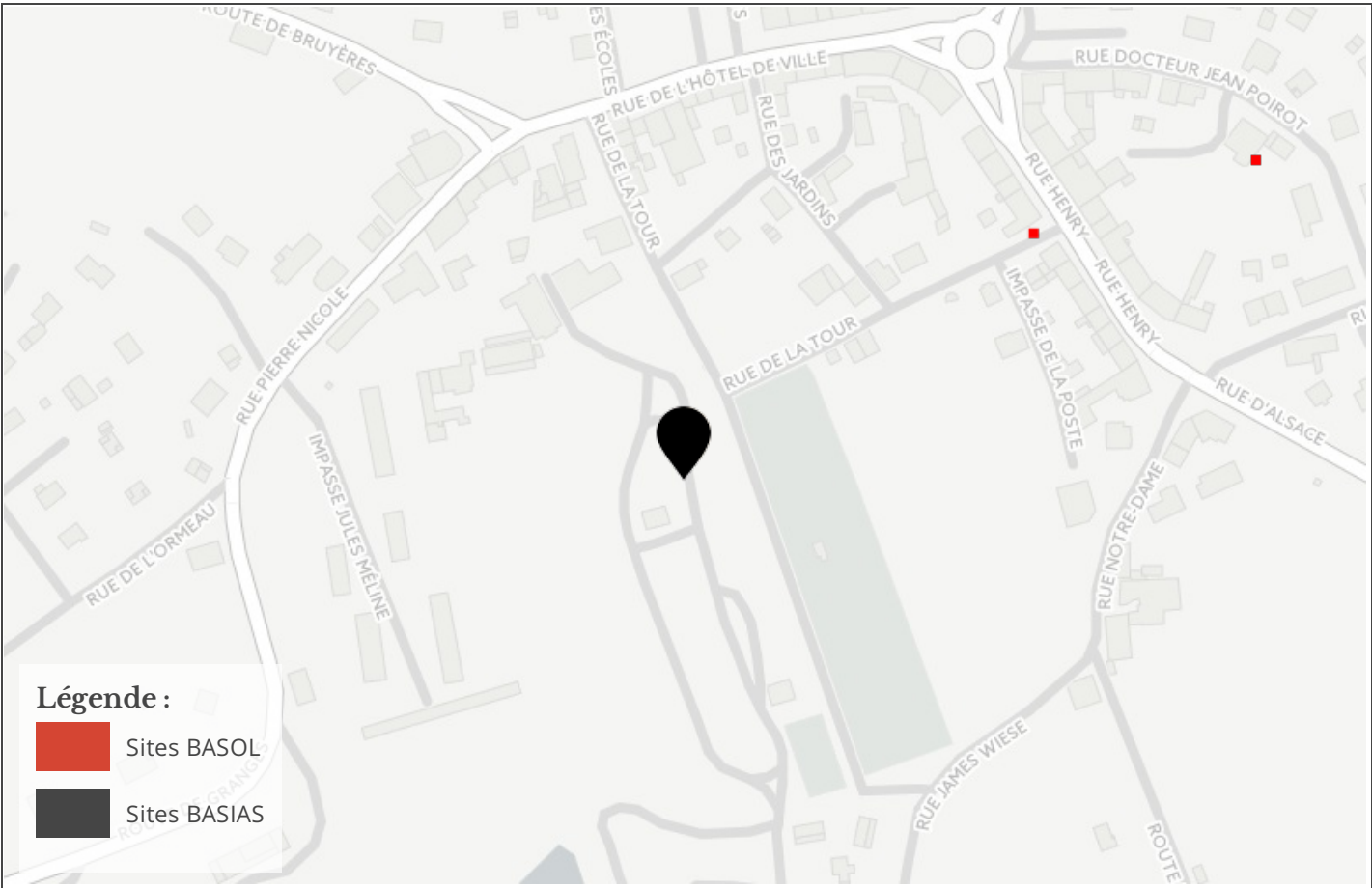
Information RADON

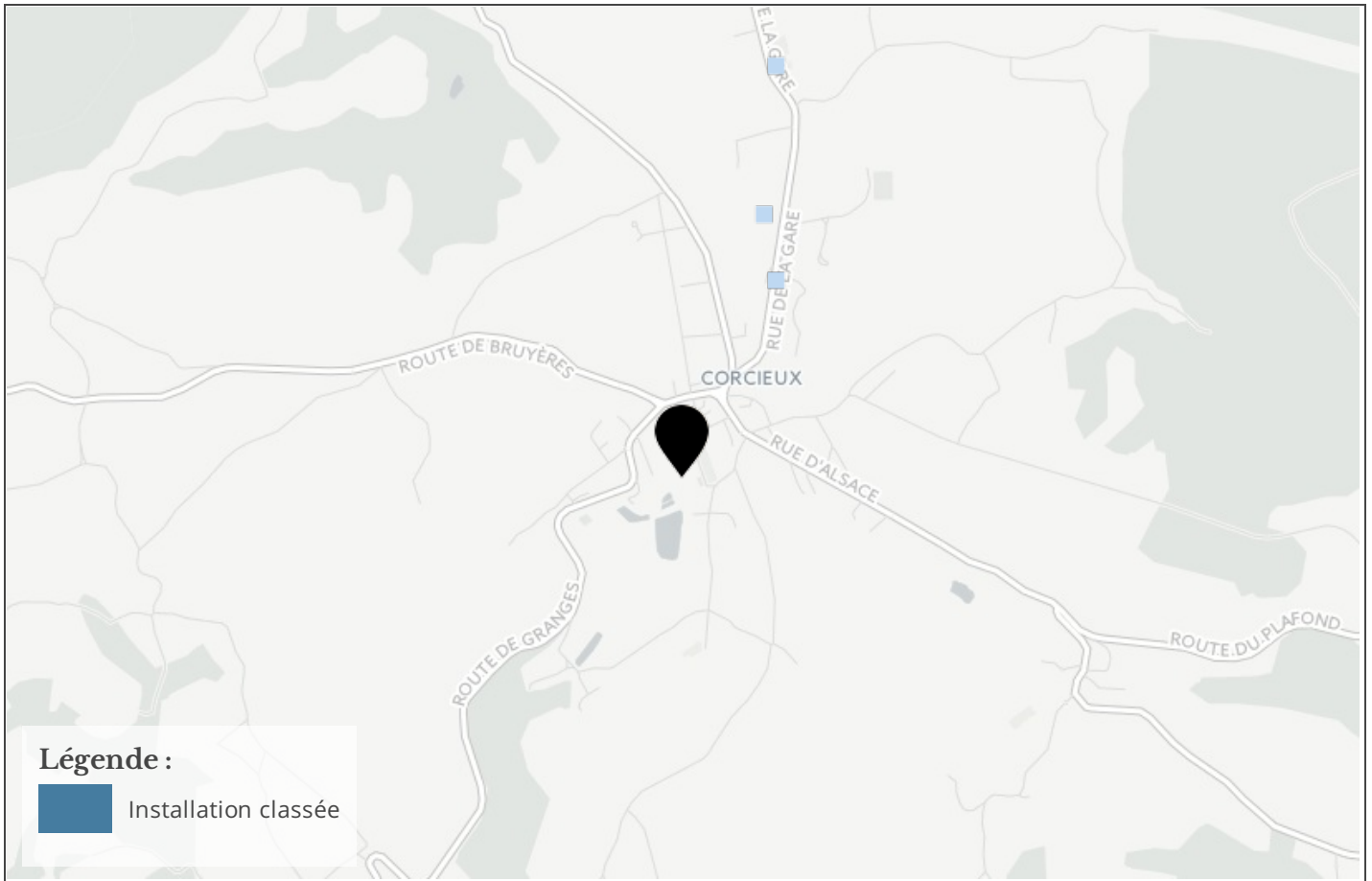


Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse code postal ou Insee commune
 Rue de la Tour 88430 ARRENTES DE CORCIEUX

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non ☒ X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation **crue torrentielle** **mouvements de terrain** **avalanches**
sécheresse **cyclone** **remontée de nappe** **feux de forêt**
séisme **volcan** **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** **Non**

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non ☒ X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** **Non**

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** **Non** ☒ X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique **effet thermique** **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** **Non** ☒ X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** **Non**

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** ☒ X **zone 2** **zone 1**
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** **Non**

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur jean Durand
9. Acquéreur - Locataire Jeanne Dupond
10. Lieu / Date ARRENTES DE CORCIEUX 17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
LOR8801082	charton marcel "garagiste", garage et station-service, 10 rue henry corcieux (88115)	195 mètres
LOR8800323	cleuvenot rené négociant, garages interne, 6 rue du château corcieux (88115)	237 mètres
LOR8801531	garagiste thiebault marcel sa (concessionnaire renault), garage, dépôt de liquide inflammable, station service, 1 place des fusillés corcieux (88115)	243 mètres
LOR8800322	commune de corcieux (collège paul-emile victor), dépôt de liquides inflammables, 3 rue des sports corcieux (88115)	273 mètres
LOR8802045	sté transports ferry frères, ex ferry joseph, entreprise de transport par autobus, garage, dépôt de liquide inflammable, 123 rue de la vallée corcieux (88115)	305 mètres
LOR8800851	gerard guy, carrière de sables et graviers, rue james wiese corcieux (88115)	354 mètres
LOR8800320	garage daniel jambart, garage, 3 rue de la gare corcieux (88115)	472 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Informations-des-acquereurs-et-locataires-IAL>

Préfecture : Vosges
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

ARRENTES DE CORCIEUX

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/05/1983	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**